

Le 02 avril 2018
PAGE 1 SUR 1

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Note explicative

D O S S I E R : SAINT-LOUIS- Rehausse du bâtiment à rue sur 2 niveaux, avec création de deux nouvelles classes en remplacement de locaux non adaptés.

A D R E S S E : Rue du Cardinal, 32 à 1000 Bruxelles

L'institut Saint-Louis situé au 32 rue Cardinal à 1000 Bruxelles, est composé de 3 bâtiments :

1. Le bâtiment principal, à front de la rue Cardinal par lesquels, les élèves rentrent dans l'école. L'aile gauche se déploie sur un R+1 assis sur un niveau cave, tandis que l'aile droite possède un R+3.
2. Le bâtiment « Passerelle » situé à l'Est de la cour, qui est partagé avec l'école Néerlandophone (entrée rue J. Waterloo 19). Seul le premier étage est occupé par des classes primaires de l'institut Saint-Louis.
3. Le bâtiment « Maison Blanche » formant un « L » à l'Ouest de la cour et prolongé par un petit bloc sanitaire (cfr PU n° 04/PFD/605314 délivré le 28/03/2017), accueillant les classes maternelles et la salle de gymnastique.

Ces 2 derniers bâtiments ne font pas partie de la présente demande.

L'école présente une différence de niveau d'un étage complet entre la cour et la rue du Cardinal. Les bâtiments à rue sont donc semi-enterrés.

Dans le cadre d'un programme prioritaire de travaux, deux nouvelles grandes classes seront créées (les élèves actuellement sont accueillis dans des locaux non adaptés), ainsi que deux locaux de

L'extension profite de la cage d'escalier existante, centrale dans la bâtiment à rue, pouvant ainsi desservir les nouveaux niveaux en perçant ponctuellement le mur porteur de refend. Pour des raisons de prévention incendie, chaque nouvelle classe doit être équipée de deux sorties de secours. Un escalier métallique sera créé sur toute la hauteur de la nouvelle façade arrière et débouchera sur une passerelle métallique rejoignant la passerelle existante à l'arrière de l'aile droite.

La rehausse sera constituée d'une ossature en bois pour limiter la charge sur la partie existante. Cette ossature permettra une isolation très performante.

L'esthétique de la façade sera, par soucis de cohérence avec la rénovation entreprise dans la première phase (cfr. PU n° 04/PFD/605314) réalisé en plaque de fibro-ciment ton gris clair.

